

S.I.A.E.P

Rive Gauche
de la Dore

siaep-rgd@orange.fr

EXERCICE 2009

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE L'EAU

Communes de :

- 1- BONGHEAT
- 2- COURPIERE
- 3- EGLISENEUVE PRES BILLOM
- 4- ESTANDEUIL
- 5- FAYET LE CHÂTEAU
- 6- GLAINE MONTAIGUT
- 7- ISSERTEAUX
- 8- MAUZUN
- 9- MONTMORIN
- 10- NERONDE SUR DORE
- 11- NEUVILLE
- 12- ST DIER D'AUVERGNE
- 13- ST FLOUR L'ETANG
- 14- SERMENTIZON
- 15- TREZIOUX



Les Youx - 63520 ESTANDEUIL
Tél. : 04.73.70.79.65 - Fax : 04.73.70.89.34
E-mail : SIAEP-RGD@ORANGE.FR

SOMMAIRE

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DU SERVICE	2
A. Le territoire desservi.....	2
B. Le nombre d'habitants desservis	2
C. Les ressources.....	2
D. Le nombre d'abonnements.....	5
E. Les volumes distribués.....	6
F. Le réseau	7
G. Les réservoirs	8
LA TARIFICATION ET LES RECETTES DU SERVICE.....	9
A. Les modalités de tarification	9
B. Les recettes du service	9
C. La facture d'eau (facture standard 120m ³ – toutes communes)	10
D. La facture d'eau (facture standard 120m ³ – COURPIERE).....	12
LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	14
A. La qualité des eaux distribuées.....	14
B. Connaissance et gestion patrimoniale	15
C. Le rendement du réseau	15
D. L'indice linéaire des volumes non comptés.....	16
E. Indice linéaire de pertes du réseau.....	16
F. Le taux moyen de renouvellement des réseaux	16
G. La protection de la ressource	16
H. Impact du financement des PERSONNES EN DIFFICULTES	16
LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS	17
A. Les travaux engagés pendant l'exercice	17
B. La dette	17
C. Les projets et les travaux	18

Caractéristiques techniques du service

A. LE TERRITOIRE DESSERVI

Les communes desservies par le service public de l'eau sont les suivantes :

BONGHEAT	COURPIERE	EGLISENEUVE PRES BILLOM
ESTANDEUIL	FAYET LE CHÂTEAU	GLAINE-MONTAIGUT
ISSERTEAUX	MAUZUN	MONTMORIN
NERONDE SUR DORE	NEUVILLE	ST DIER D'Auvergne
ST FLOUR L'ETANG	SERMENTIZON	TREZIOUX

La commune de COURPIERE n'est desservie qu'en partie (secteur Ouest).
Quelques villages de la commune de DOMAIZE sont également desservis.

Les communes sont exploitées en gestion directe.

B. LE NOMBRE D'HABITANTS DESSERVIS

<i>Communes</i>	<i>INSEE 2006</i>
<i>BONGHEAT</i>	320
<i>COURPIERE (desservie partiellement)</i>	4534
<i>EGLISENEUVE PRES BILLOM</i>	812
<i>ESTANDEUIL</i>	328
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	259
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	530
<i>ISSERTEAUX</i>	398
<i>MAUZUN</i>	82
<i>MONTMORIN</i>	556
<i>NERONDE/DORE</i>	457
<i>NEUVILLE</i>	330
<i>ST DIER D'Auvergne</i>	541
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	217
<i>SERMENTIZON</i>	516
<i>TREZIOUX</i>	401
<i>DOMAIZE (desservie partiellement)</i>	348

C. LES RESSOURCES

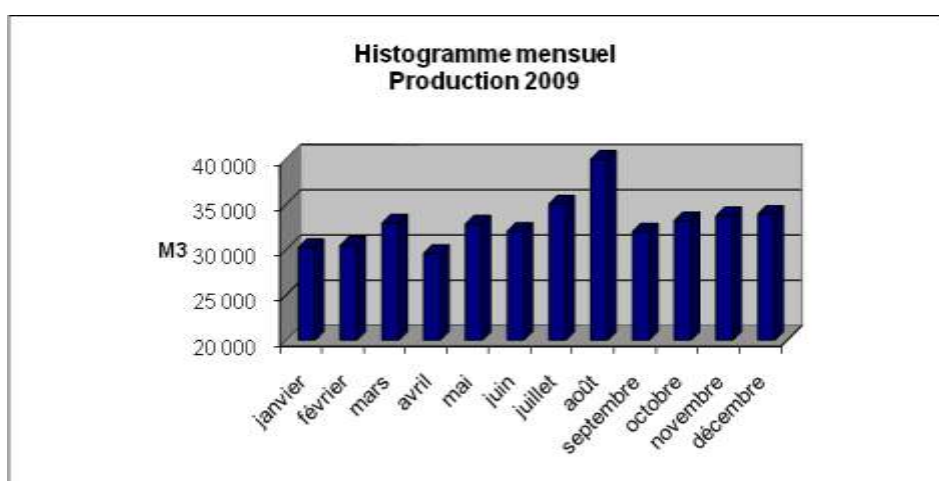
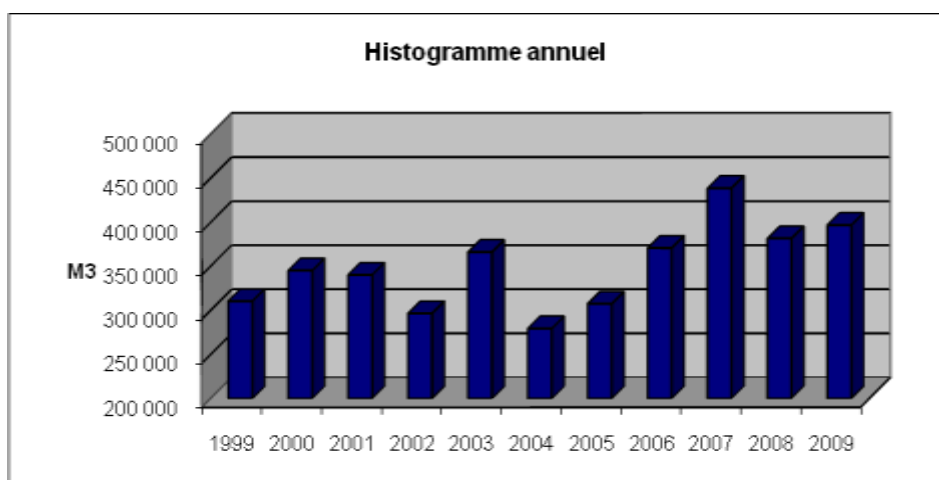
1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées

Le syndicat intercommunal utilise pour sa production d'eau potable un point d'alimentation issue d'un lieu de prélèvement :

- Un puits à drains rayonnants
Lieu dit « Les Gravières » - Commune de Pont du Château

2. Les volumes produits

Volumes (en m ³)	2009
Prélevé (Puits)	396 608
Total des volumes produits	396 608



Commentaire :

Le pic au mois d'août correspond à la baisse des capacités de production du SIAEP Bas Livradois compensées par un prélèvement plus important de notre ressource.

3. La surveillance des ressources (quantité)

La quantité d'eau disponible est appréciée par le suivi du comportement de la nappe

Station	Volume réservé (autorisation)	Pompage maximum (installation actuelle)	Volume moyen (2009)	Jour de pointe (2009)	Prélèvement annuel
Puits « Les Gravières »	2 400 m ³	3 360 m ³	1086 m ³	1853 m ³	396 608 m ³

Commentaire :

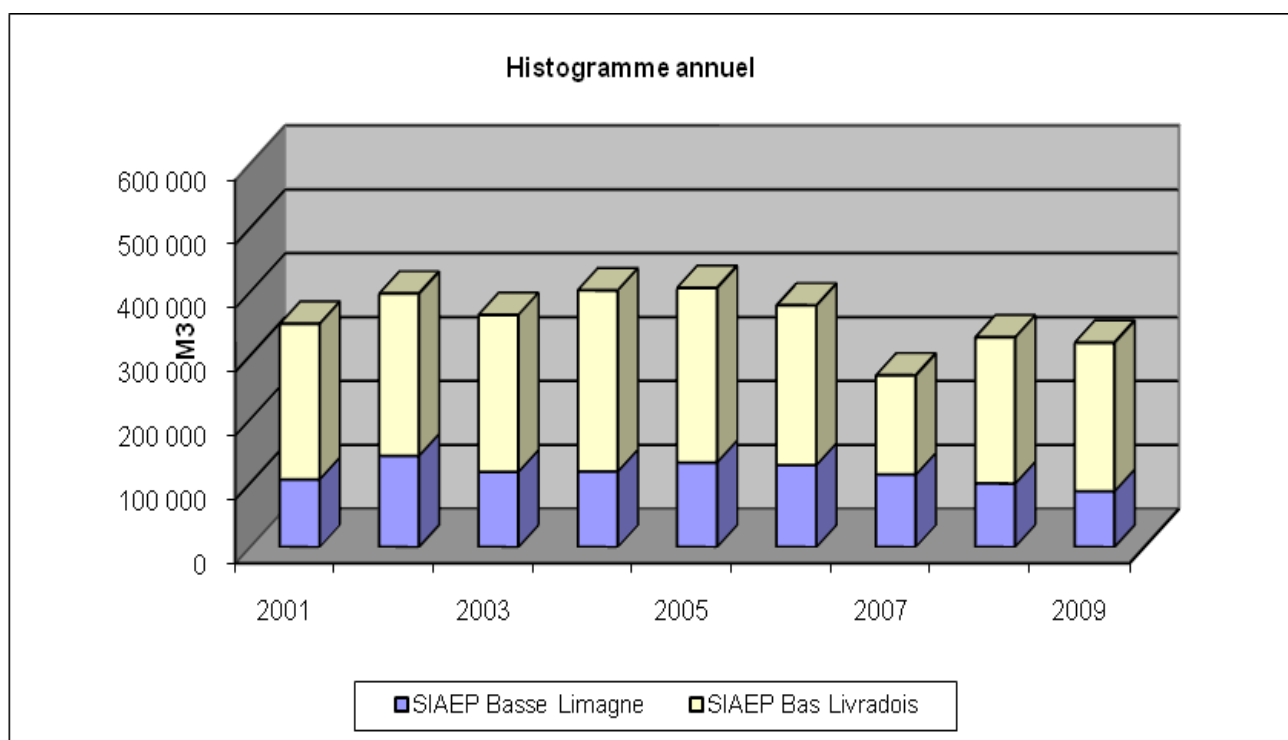
*Sur l'année, le prélèvement effectué représente 45% des volumes autorisés.
La journée de pointe (le 17 août), nous avons atteint 77 % du volume autorisé.*

4. Les volumes achetés

Les volumes achetés proviennent de 4 interconnexions avec 2 syndicats différents :

- Une interconnexion avec le SIAEP Basse Limagne
Station de la boucle du Buisson - Commune de Pont du Château
- 3 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois
Les Martinanches – Commune de St Dier d’Auvergne,
Le Quai – Commune d’Isserteaux,
Les Egaux – Commune de Fayet le Château,

<i>Volumes achetés (en m³)</i>	<i>2009</i>
<i>Station de la Boucle du Buisson</i>	87 457
<i>Les Martinanches</i>	3 603
<i>Le Quai</i>	228 888
<i>Les Egaux</i>	0
<i>Total des volumes achetés</i>	319 948



D. LE NOMBRE D'ABONNEMENTS

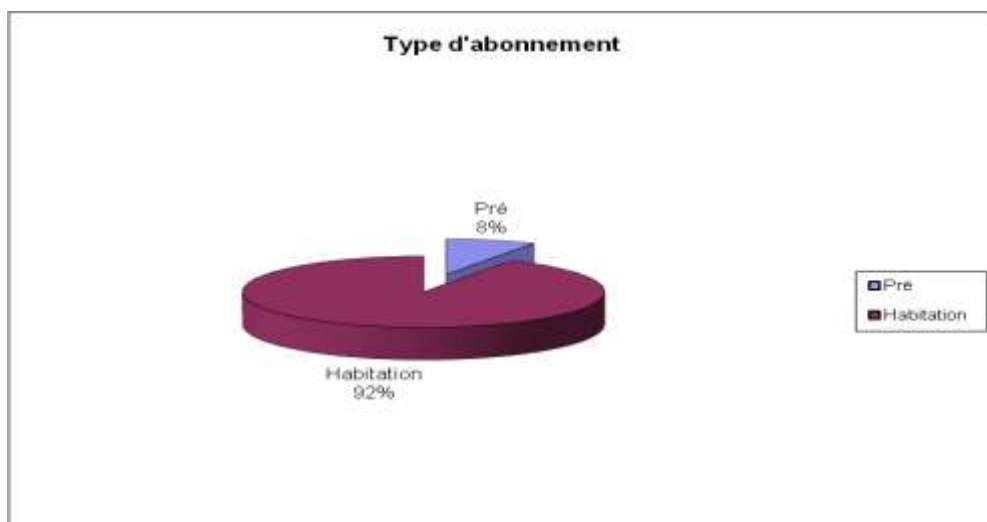
1. Le nombre d'abonnés

<i>Communes</i>	<i>Nombre d'abonnés</i>
<i>BONGHEAT</i>	242
<i>COURPIERE</i>	591
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	464
<i>ESTANDEUIL</i>	255
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	273
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	293
<i>ISSERTEAUX</i>	322
<i>MAUZUN</i>	86
<i>MONTMORIN</i>	338
<i>NERONDE/DORE</i>	256
<i>NEUVILLE</i>	225
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	465
<i>DOMAIZE</i>	41
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	213
<i>SERMENTIZON</i>	399
<i>TREZIOUX</i>	324
TOTAL	4 748

Commentaire : Le nombre d'abonnés est en hausse de 0,84 % (stable par rapport à 2008 : 0.87%).

2. Compteurs habitation/pré

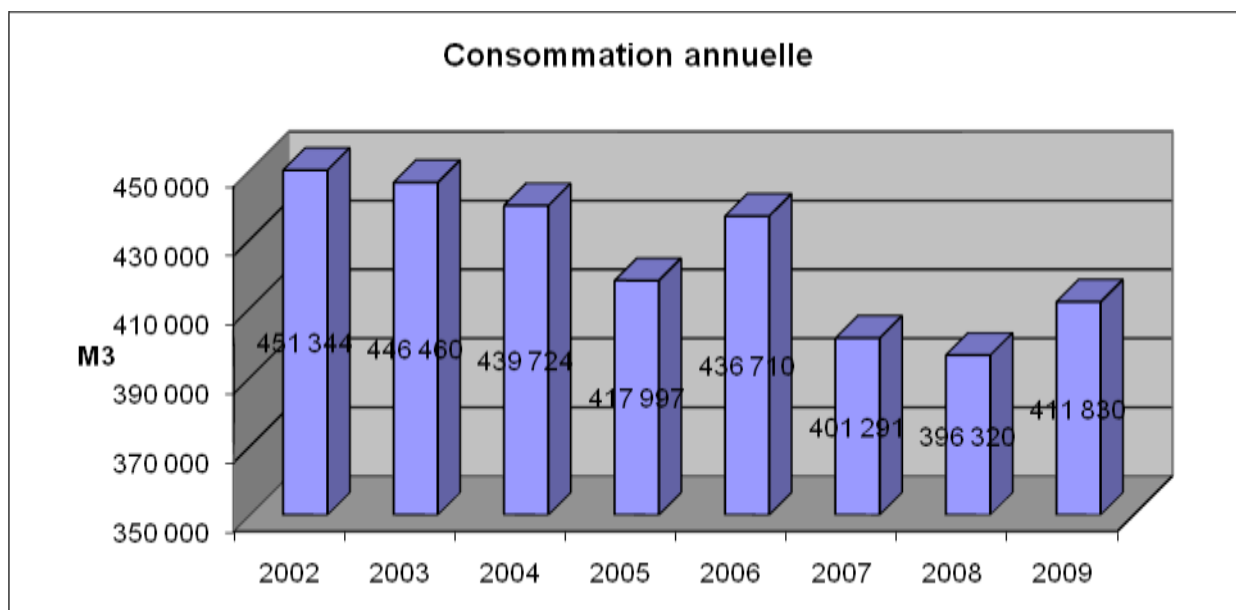
Selon l'utilisation du branchement d'eau, le syndicat distingue 2 types d'abonnement différents : pré ou habitation. La répartition des branchements sur le syndicat est la suivante :



E. LES VOLUMES DISTRIBUÉS

1. Volumes facturés aux « domestiques »

<i>Communes</i>	<i>2009</i>	<i>Évolution (%)</i>
<i>BONGHEAT</i>	19 174	+ 12,54%
<i>COURPIERE</i>	49 930	+ 1,10%
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	45 729	+ 2,75%
<i>ESTANDEUIL</i>	18 227	- 1,28%
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	17 678	+ 5,55%
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	24 217	- 2,46%
<i>ISSERTEAUX</i>	38 775	+ 2,95%
<i>MAUZUN</i>	4 446	+ 2,77%
<i>MONTMORIN</i>	27 503	+ 4,65%
<i>NERONDE/DORE</i>	23 406	+ 12,38%
<i>NEUVILLE</i>	23 122	+ 1,72%
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	37 271	+ 0,81%
<i>DOMAIZE</i>	1 947	- 1,32%
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	20 969	+ 8,92%
<i>SERMENTIZON</i>	28 286	+ 6,93%
<i>TREZIOUX</i>	31 150	+ 3,61%
TOTAL	411 830	+ 3,91%



Commentaire :

Remontée sensible des consommations imputable aux conditions climatiques.

2. Volumes vendus « en gros »

Les volumes vendus « en gros » peuvent l'être de 3 endroits différents au profit de 2 collectivités différentes :

- Une interconnexion avec la commune de Courpière.
- 2 interconnexions avec le SIAEP Bas Livradois
Le Gacard - – Commune d'Isserteaux,
La Beauté – Commune d'Isserteaux,

<i>Volumes vendus</i>	<i>2009</i>
<i>Courpière</i>	0
<i>Le Gacard</i>	52 414
<i>La Beauté</i>	86 874
TOTAL	139 288

F. LE RÉSEAU

1. Linéaire de réseau de desserte (hors branchements)

En l'absence de système numérique de cartographie, la longueur totale du réseau a été calculée lors de l'Audit de 2009 à 346 km.

Ces canalisations sont en fonte grise, en PVC ou en PE.

Les travaux réalisés en 2009 ont permis de renouveler une partie du réseau :

Travaux réalisés en régie :

- MONTMORIN – Barbiget : Extension pour raccordement lotissement : 110 ml de PVC 63, 40 ml de PE 40.
- TREZIOUX – Les 3 yeux : Extension dans lotissement : 40 ml de PE 40.
- COURPIERE – Laudant : Déplacement en domaine public : 300 ml de PVC 50.

Autres travaux :

- SAINT FLOUR L'ETANG – Chavaroche : Déplacement en domaine public de 140ml de PVC 90.

2. Nombre de compteur

<i>Communes</i>	<i>Nombre de compteur</i>
<i>BONGHEAT</i>	241
<i>COURPIERE</i>	526
<i>EGLISENEUVE/BILLOM</i>	458
<i>ESTANDEUIL</i>	250
<i>FAYET-LE-CHÂTEAU</i>	272
<i>GLAINE-MONTAIGUT</i>	291
<i>ISSERTEAUX</i>	313
<i>MAUZUN</i>	85
<i>MONTMORIN</i>	337
<i>NERONDE/DORE</i>	251
<i>NEUVILLE</i>	224
<i>ST DIER D'AUVERGNE</i>	441
<i>DOMAIZE</i>	40
<i>ST FLOUR L'ETANG</i>	213
<i>SERMENTIZON</i>	388
<i>TREZIOUX</i>	321
TOTAL	4651

G. LES RÉSERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement en apportant une sécurité, en cas d'accident grave, sur les conduites ou la station de refoulement. Ils autorisent également la régulation des pompages en fonction des périodes tarifaires d'EDF.

En 2009, ils étaient les suivants :

<i>N°</i>	<i>Commune</i>	<i>Désignation</i>	<i>Volume stocké (m³)</i>
STATION DE POMPAGE			
<i>Station de pompage</i>	Pont du château	Boucle du Buisson	50
<i>Station relais n°1</i>	Neuville	Le Chemin	200
<i>Station relais n°2</i>	Bongheat	L'Orme	200
<i>Station relais n°3</i>	Fayet le Château	La Prunelière	200
RESERVOIRS			
<i>Courcourt</i>	Seychalles	Courcourt	1 000
<i>Les Granges</i>	Neuville	Les Granges	200
<i>Lair</i>	Néronde sur Dore	Lair	200
<i>Mauzun</i>	Mauzun	Mauzun	1 000
<i>"</i>	Mauzun	Mauzun	2*200
<i>La Boissière</i>	Egliseneuve Près Billom	La Boissière	200
<i>La Couleyre</i>	St Dier d'Auvergne	La Couleyre	100
<i>Grun de Paillat</i>	Trézioux	Grun de Paillat	500
<i>Marmy</i>	Sermentizon	Marmy	200
<i>Le Quay</i>	Isserteaux	Le Quay	200
<i>La Vialle</i>	Montmorin	La Vialle	150
TOTAL		15 réservoirs	4 800

La tarification et les recettes du service

A. LES MODALITES DE TARIFICATION

1. Le type de tarification

Le syndicat applique une tarification binomiale comprenant un terme fixe (abonnement) et un terme proportionnel (consommation).

Deux types d'abonnement existent :

<i>Abonnement annuel Montant hors taxes</i>	
Pré	32,00 €
Habitation	64,00 €

2. Les modalités d'évolution et de révision

Le tarif est révisé chaque année par délibération de l'assemblée.

Pour 2009, le tarif du prix de l'eau a été fixé à 1,14 € HT par délibération en date du 18 décembre 2007.

B. LES RECETTES DU SERVICE


Le montant des recettes liées à la facturation du prix de l'eau ainsi que les autres recettes d'exploitation, sont réparties comme suit :

	<i>Compte administratif 2009</i>	<i>% par rapport au total recettes</i>
<i>Vente d'eau aux abonnés</i>	837 825 €	92.88 %
<i>Travaux</i>	62 474 €	6.93 %
<i>Autres prestations de service</i>	1 278 €	0.14 %
<i>Changement de compteur</i>	490 €	0.05 %
TOTAL	902 066 €	100,0 %

Commentaire :

Les recettes des ventes d'eau sont en augmentation de 7% par rapport à 2008 du fait de la hausse de la taxe « pollution » et des volumes vendus.

C. LA FACTURE D'EAU (FACTURE STANDARD 120M³ – TOUTES COMMUNES)

	Facture Référence client : 2365 Adresse de la prise d'eau : BOISSCONNELLE 63520 SAINT DIER D AUVERGNE Période : 2006 Dates de relève : du 31/03/2008 au 29/09/2009 Ancien index : 2373 Index relevé : 2493 Date de cessation (le cas échéant) :	€
	Emetteur : S.I.A.E.P RIVE GAUCHE DE LA DORE Les Youx - 63520 ESTANDEUIL Bureaux ouverts du lundi au vendredi 9h00 à 12h00 - 14h00 à 16h00 Pendant les heures d'ouverture Abonnés : tél : 04.73.70.79.65 Urgences (Répondeur) : 04.73.70.79.65	
63520 SAINT DIER D AUVERGNE		
Consommation 120 m3 Historique de consommation 2009/01 estimé le 31/03/2009 63 m3(2) 2008/02 relevé le 09/10/2008 92 m3(0) 2008/01 estimé le 31/03/2008 67 m3(2) 2007/02 relevé le 19/09/2007 96 m3(0)	Facture n°1 du 14/06/2010 Facture exigible au 04/05/2009 à la Trésorerie de BILLOM ST DIER A Payer 233,40 T.T.C. Total facture 233,40	
Restant dû antérieur à ajouter au montant de la présente facture : (ne pas tenir compte de cette ligne si aucun montant n'est inscrit en face)		
<p>COMMENT REGLER VOTRE FACTURE : Le paiement doit obligatoirement s'effectuer à :</p> <p>TRESORERIE BILLOM-SAINT-DIER - Boulevard Porte Neuve - 63160 BILLOM</p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement en espèces : Présentez-vous au guichet de la Trésorerie de Billom Saint-Dier. - Règlement par chèque bancaire ou postal : Joignez votre chèque, libellé à l'ordre de "Trésor Public", accompagné du talon de paiement détachable prévu à cet effet, et adressez votre envoi sous pli affranchi à la Trésorerie Billom-Saint Dier à l'adresse indiquée ci-dessus. <p>CONDITIONS DE PAIEMENT : Si les redevances ne sont pas payées dans un délai d'un mois, nous pouvons restreindre l'alimentation en eau jusqu'au paiement des sommes dues.</p>		
TALON DE PAIEMENT à joindre à votre règlement Pour les modalités d'utilisation, se reporter au verso du présent talon Emetteur : S.I.A.E.P RIVE GAUCHE DE LA DORE		Adresse de paiement : TRESORERIE BILLOM ST DIER Bld de la Porte Neuve 63160 BILLOM
Références : n° codique : étab : exercice : 2009 n° client : n° facture : 1 N° de titre : Rôle n°10 - ST DIER D AUVERGNE Date de facture : 14/06/2010 Montant : 233,40 euros		63520 SAINT DIER D AUVERGNE NE RIEN INSCRIRE SOUS CE TRAIT - NE PAS PUER montant en euros

Annexe à la facture n°1 B du 14/06/2010				Référence client : 2365		
Numéro de compteur	Date du relevé	Ancien index	Nouvel index	Information		
213876	28/09/2009	2373	2493	Compteur actuel		
Description	Quantité	Prix U.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	
EAU						
ABO HAB 01/01/09 AU 31/12/09	1,00	64,00000	64,00 (1)	3,52	67,52	
CONSOMMATION	120,00 m3	1,14000	136,80 (1)	7,52	144,32	
REDEVANCE PRELEVEMENT	120,00 m3	0,04628	5,55 (1)	0,31	5,86	
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	120,00 m3	0,03000	3,60 (1)	0,20	3,80	
REDEVANCE POLLUTION	120,00 m3	0,08800	10,56 (1)	0,58	11,14	
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	120,00 m3	0,00600	0,72 (1)	0,04	0,76	
S/TOTAL EAU			221,23	12,17	233,40	
		TOTAL	221,23	12,17	233,40	
Récap TVA			Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	A Payer
05,50 % (1)			221,23	12,17	233,40	233,40 T.T.C.
	TOTAL		221,23	12,17	233,40	

ABONNEMENTS :

Les abonnements ordinaires sont souscrits pour une durée minimale d'un an. Ils se renouvellent par tacite reconduction par période d'une année, à compter du 1er janvier. L'abonné ne peut renoncer à son abonnement qu'en avertissant par lettre recommandée le Service des Eaux au plus tard un mois avant la fin de son abonnement, soit le 30 novembre. A défaut de cet avertissement, l'abonnement se renouvelle de plein droit par tacite reconduction. Lors de la cessation d'abonnement, le branchement est supprimé et le compteur enlevé ; la remise en eau sera effective après une demande de branchement complète délivrée par la Mairie.

BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par le Service des Eaux. Le compteur doit être accessible facilement et par tous les temps aux agents du Service des Eaux. Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisation après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux se réserve expressément le droit de vérifier à toute époque les installations intérieures des abonnés, qui doivent faciliter ces opérations sous peine de fermeture de leur branchement. Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux pendant l'absence prolongée des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ la fermeture de leur branchement. Tout abonné disposant, à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avvertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite. Il est formellement interdit à l'abonné sous peine de résiliation immédiate de son abonnement et sans préjudices de poursuites, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets en cire ou en plomb de cet appareil. La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement est uniquement réservée au Service des Eaux et interdite aux usagers. L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre la gelée, les retours d'eau chaude, les chocs et les accidents divers. Tous remplacements et toutes réparations du compteur, dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur (gelée, incendie, introduction de corps étrangers, chocs éventuels etc...) sont effectués par le Service des Eaux aux frais exclusifs de l'abonné, auquel incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit. Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité au Service des Eaux pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant de gelée, de sécheresse, de réparation ou toute autre cause analogue, considérées comme cas de force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites publiques.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter la Trésorerie de Billom Saint-Dier afin d'étudier une solution. Si dans un délai d'un mois, vous n'avez toujours pas contacté le Receveur, nous sommes en droit de vous couper l'eau (comme stipulé dans l'article 3.5 du règlement du S.I.A.E.P. visé par la Préfecture du Puy de Dôme le 2 décembre 2003).

Restant dû antérieur à ajouter au montant de la présente facture :

Annexe à la facture n°1 B du 14/06/2010				Référence client : 1946		
Numero de compteur	Date du relevé	Ancien index	Nouvel index	Information		
161370	20/08/2009	372	482	Compteur actuel		
Description	Quantité	Prix U.	Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	
EAU						
ABO HAB 010509 AU 31/12/09	1,00	64,00000	64,00 (1)	3,52	67,52	
CONSUMATION	120,00 m3	1,14000	136,80 (1)	7,52	144,32	
REDEVANCE PRELEVEMENT	120,00 m3	0,04628	5,56 (1)	0,31	5,86	
CONTROLE LEGAL QUALITE EAU	120,00 m3	0,03000	3,60 (1)	0,20	3,80	
REDEVANCE POLLUTION	120,00 m3	0,22000	26,40 (1)	1,45	27,85	
REDEVANCE SOUTIEN D'ETIAGE	120,00 m3	0,00600	0,72 (1)	0,04	0,76	
S/TOTAL EAU			237,07	13,04	250,11	
			TOTAL	237,07	13,04	250,11
Récap TVA			Total H.T.	Total T.V.A.	Total T.T.C.	A Payer
05,50 % (1)			237,07	13,04	250,11	250,11 T.T.C.
TOTAL			237,07	13,04	250,11	

ABONNEMENTS :

Les abonnements ordinaires sont souscrits pour une durée minimale d'un an. Ils se renouvellent par tacite reconduction par période d'une année, à compter du 1er janvier. L'abonné ne peut renoncer à son abonnement qu'en avertissant par lettre recommandée le Service des Eaux au plus tard un mois avant la fin de son abonnement, soit le 30 novembre. A défaut de cet avertissement, l'abonnement se renouvelle de plein droit par tacite reconduction. Lors de la cessation d'abonnement, le branchement est supprimé et le compteur enlevé ; la remise en eau sera effective après une demande de branchement complète délivrée par la Mairie.

BRANCHEMENTS, COMPTEURS ET INSTALLATIONS INTÉRIEURES :

Les compteurs sont fournis, posés et entretenus par le Service des Eaux. Le compteur doit être accessible facilement et par tous les temps aux agents du Service des Eaux. Tous les travaux d'établissement et d'entretien de canalisation après le compteur sont exécutés par les installateurs particuliers choisis par l'abonné et à ses frais. Le Service des Eaux se réserve expressément le droit de vérifier à toute époque les installations intérieures des abonnés, qui doivent faciliter ces opérations sous peine de fermeture de leur branchement. Pour éviter les préjudices qui peuvent résulter des ruptures de tuyaux pendant l'absence prolongée des usagers, les abonnés peuvent demander au Service des Eaux, avant leur départ la fermeture de leur branchement. Tout abonné disposant, à l'intérieur de sa propriété de canalisations alimentées par de l'eau ne provenant pas de la distribution publique doit en avertir le Service des Eaux. Toute communication entre ces canalisations et la distribution intérieure après compteur est formellement interdite. Il est formellement interdit à l'abonné sous peine de résiliation immédiate de son abonnement et sans préjudices de poursuites, de modifier les dispositions du compteur, d'en gêner le fonctionnement, de briser les cachets en cire ou en plomb de cet appareil. La manœuvre du robinet sous bouche à clé de chaque branchement est uniquement réservée au Service des Eaux et interdite aux usagers. L'abonné doit prendre, à ses risques et périls, toutes les précautions utiles pour garantir son compteur contre la gelée, les retours d'eau chaude, les chocs et les accidents divers. Tous remplacements et toutes réparations du compteur, dont la détérioration serait due à une cause étrangère à la marche normale d'un compteur (gelée, incendie, introduction de corps étrangers, chocs éventuels etc...) sont effectués par le Service des Eaux aux frais exclusifs de l'abonné, auquel incombe le soin de prendre les mesures nécessaires pour éviter les accidents dont il s'agit. Les abonnés ne peuvent réclamer aucune indemnité au Service des Eaux pour les interruptions momentanées de la fourniture d'eau résultant de gelée, de sécheresse, de réparation ou toute autre cause analogue, considérées comme cas de force majeure. Il en est de même pour les variations de pression et la présence d'air dans les conduites publiques.

Si vous éprouvez des difficultés pour régler votre facture, vous pouvez contacter la Trésorerie de Billom Saint-Dier afin d'étudier une solution. Si dans un délai d'un mois, vous n'avez toujours pas contacté le Receveur, nous sommes en droit de vous couper l'eau (comme stipulé dans l'article 3.5 du règlement du S.I.A.E.P. visé par la Préfecture du Puy de Dôme le 2 décembre 2003).

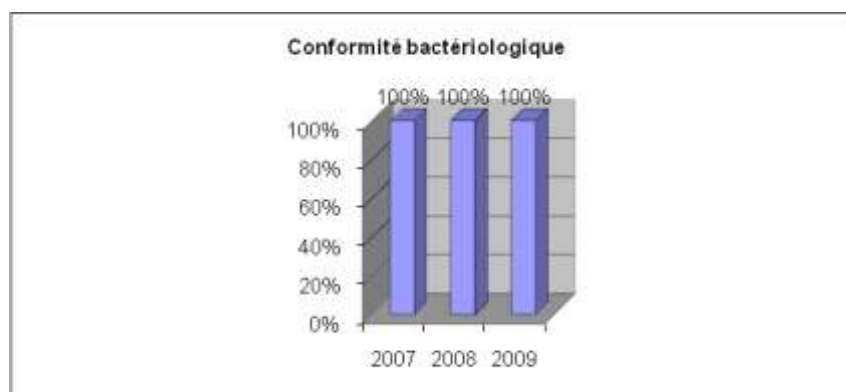
Restant dû antérieur à ajouter au montant de la présente facture :

Les indicateurs de performance

A. LA QUALITÉ DES EAUX DISTRIBUÉES

⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LA MICROBIOLOGIE**

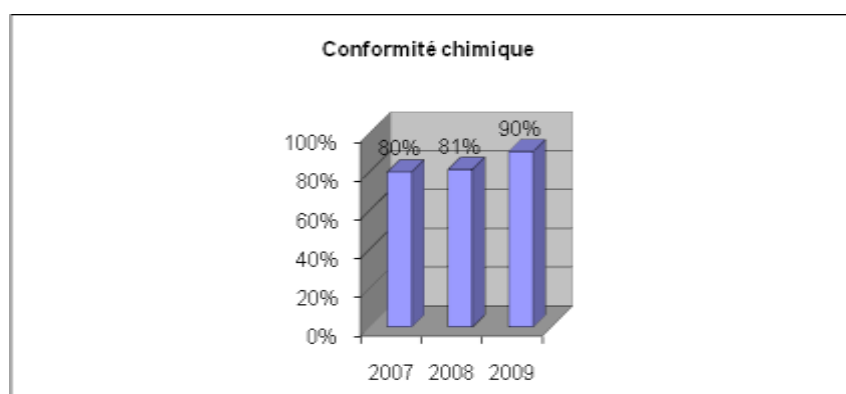
Taux de conformité = 100 %



Commentaire : Aucune non-conformité bactériologique durant l'année 2009

⇒ **INDICATEUR : TAUX DE CONFORMITÉ DES PRÉLÈVEMENTS SUR LES EAUX DISTRIBUÉES RÉALISÉS AU TITRE DU CONTRÔLE SANITAIRE PAR RAPPORT AUX LIMITES DE QUALITÉ POUR CE QUI CONCERNE LES PARAMÈTRES PHYSICO-CHIMIQUES**

Taux de conformité = 90 %



Commentaire : Les non-conformités chimiques sont dues au paramètre « Arsenic » sur l'unité de distribution « Isserteaux-Fayet-Montmorin » :

- 19/08/2009 : Montmorin : 11 $\mu\text{g/l}$ (limite à 10 $\mu\text{g/l}$),
- 07/10/2009 : Isserteaux : 11 $\mu\text{g/l}$ (limite à 10 $\mu\text{g/l}$).

B. CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE

⇒ INDICATEUR : INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

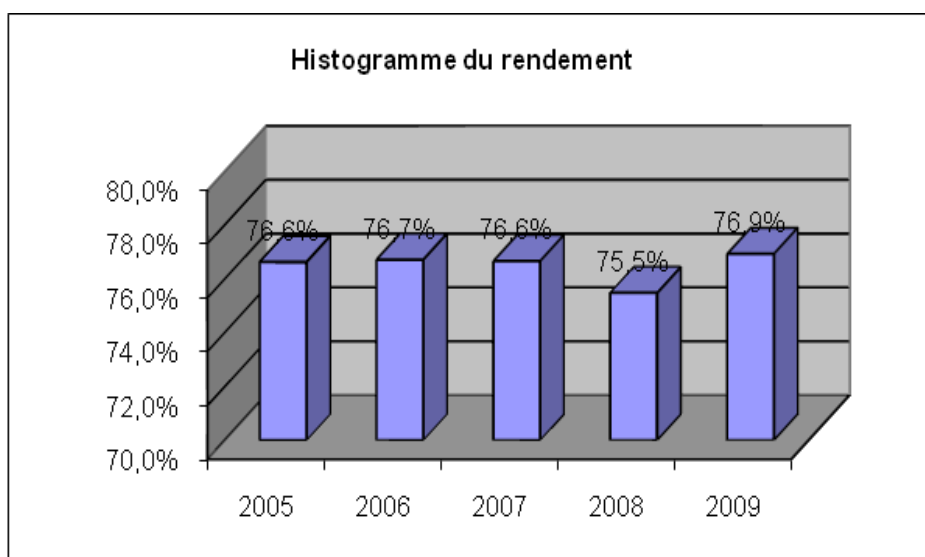
Indice = 10

Commentaire : Cet indicateur permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, de s'assurer de la qualité de la gestion patrimoniale et de suivre leur évolution : un effort important est à prévoir dans ce domaine.

C. LE RENDEMENT DU RÉSEAU

⇒ INDICATEUR : RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

Rendement primaire = 76.9 %



Commentaire : Le rendement primaire est en légère hausse par rapport à 2008, mais stable sur les 5 dernières années.

Rendement net = 78.3 %

Commentaire : Le rendement net intègre les volumes de service du réseau (nettoyage des réservoirs, désinfection après travaux, purge et lavage, ...) ainsi que les volumes consommés sans comptage (manœuvre incendie, lavage de voirie, ...).

D. L'INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

⇒ INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DES VOLUMES NON COMPTÉS

$$\text{Indice} = 1.31 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Commentaire : Cet indicateur permet de connaître par km de réseau la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage. Suite au résultat de l'audit, la longueur du réseau est désormais de 346km.

E. INDICE LINÉAIRE DE PERTES DU RÉSEAU

⇒ INDICATEUR : INDICE LINÉAIRE DE PERTES EN RÉSEAU

$$\text{Indice} = 1.23 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}$$

Commentaire : Les volumes « consommateurs sans comptage » et « de service du réseau » sont intégrés dans ce calcul à l'image du rendement net.

F. LE TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX

⇒ INDICATEUR : TAUX MOYEN DE RENOUVELLEMENT DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

$$\text{Taux} = 0,74 \%$$

Commentaire : Le programme de travaux achevé en 2009 a permis le renouvellement de plus de 4.6 km de réseau. Les travaux en régie ont renouvelé 700 ml.

G. LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

⇒ INDICATEUR : INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE

$$\text{Indice} = 60 \%$$

Commentaire : Cet indicateur définit le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du point de prélèvement dans le milieu naturel.

H. IMPACT DU FINANCEMENT DES PERSONNES EN DIFFICULTÉS

⇒ INDICATEUR : MONTANT DES ABANDONS DE CRÉANCES OU DES VERSEMENTS À UN FOND DE SOLIDARITÉ

$$\text{Taux} = 0,000 \text{ €} / \text{m}^3$$

Commentaire : Pas d'abandon de créance en 2009.

Le financement des investissements

A. LES TRAVAUX ENGAGÉS PENDANT L'EXERCICE

Programme 2007 **397 915,36 €**

Maîtrise d'œuvre	6 993,00 €
Entreprise SADE	347 405,30 €
Entreprise FORCLUM	41 533,00 €
Divers Réseaux (EDF Tél. Extens.)	1 984,06 €

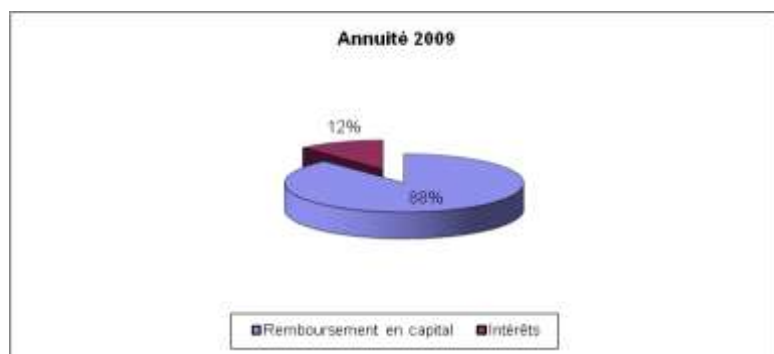
Programme 2009 **9 892.96 €**

Publicité	518,30 €
Conduite d'opérations	2 025,00 €
Maîtrise d'œuvre	5 640,00 €
Reprographie	823,11 €
France Télécom - UFR	886,55 €

B. LA DETTE

<i>Dette en capital au 31/12/2009</i>	
<i>Prêteur</i>	<i>Dette en capital (€)</i>
<i>Caisse d'Épargne / Crédit Foncier</i>	13 233,62
<i>Caisses de crédit agricole</i>	7 955,39
TOTAL	21 189,01

<i>Annuité 2009</i>	
<i>Remboursement en capital</i>	38 731,95
<i>Intérêts</i>	5 111,96
TOTAL	43 853,91



Commentaire : En 2009, les annuités ont baissées de 33 597.97 €.

C. LES PROJETS ET LES TRAVAUX

Aménagement des bureaux

Les travaux intérieurs sont en cours de réalisation et devrait permettre un emménagement définitif avant la fin de l'année.

Programme 2009

Les travaux sont finis à 90 %.

Programme 2010

Le bureau d'étude choisi (EGIS EAU) réalise actuellement le dossier projet et aidera au choix des entreprises durant le deuxième semestre 2009. Les travaux effectifs devraient démarrer en fin d'année.